



## Réunion des États parties

Distr. générale  
15 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Réunion des États parties

New York, 11 août 2011

## Rapport de la Réunion des États parties convoquée en vue d'élire un membre de la Commission des limites du plateau continental

### I. Introduction

1. La Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (convoquée en vue d'élire un membre de la Commission des limites du plateau continental) s'est tenue au Siège, le 11 août 2011, conformément à l'article 2 de l'annexe II à la Convention. Il s'agissait de pourvoir le siège laissé vacant à la Commission en raison du décès de M. Kensaku Tamaki (Japon) le 5 avril 2011.
2. La Réunion était saisie des documents suivants : note du Secrétaire général sur les procédures applicables à l'élection (SPLOS/232); liste des candidats proposés par les États parties (SPLOS/233); notice biographique d'un candidat désigné par le Gouvernement japonais (SPLOS/234).

### II. Ouverture de la Réunion

3. Camillo Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines), Président de la vingt et unième Réunion des États parties, a ouvert la Réunion.
4. La Réunion a observé une minute de silence à la mémoire de feu M. Kensaku Tamaki.
5. Aux fins de la conduite de ses travaux, la Réunion a décidé de maintenir la composition du Bureau élu<sup>1</sup>, y compris la présidence, et celle de la Commission de vérification des pouvoirs nommée par la vingt et unième Réunion, tenue du 13 au 17 juin 2011.

---

<sup>1</sup> Voir SPLOS/231, par. 5 et 6.



### **III. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

6. La Réunion a adopté l'ordre du jour (SPLOS/235) et approuvé l'organisation des travaux proposée par le Président.

### **IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**

7. Après l'adoption de l'ordre du jour, la Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie sous la présidence de Robert Eric Alabado Borje (Philippines). Le Président a ensuite présenté le rapport de la Commission (SPLOS/236). Il a en particulier déclaré que la Commission avait examiné et accepté les pouvoirs des représentants de 142 États parties à la Convention. La Réunion a approuvé le rapport de la Commission et adopté le projet de résolution correspondant sans le mettre aux voix.

### **V. Élection d'un membre de la Commission des limites du plateau continental**

8. Le Président a informé la Réunion de la procédure à suivre en matière d'élection, en rappelant les résolutions pertinentes de la Convention et le règlement intérieur de la Réunion des États parties.

9. Les représentants de l'Indonésie, Malte et la Pologne ont fait office de scrutateurs.

10. À l'issue d'un tour de scrutin, M. Tetsuro Urabe (Japon) a été élu membre de la Commission des limites du plateau continental par 131 voix et 2 abstentions. Il achèvera donc le reste du mandat de cinq ans de son prédécesseur, qui prendra fin le 15 juin 2012.

11. Au nom des États parties, le Président a félicité M. Urabe de son élection.

---